Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/ CE, Article 31

CO 1007

(composé du CO 1005 et du CO 1009)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

NETTOYANT INJECTEUR ESSENCE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Liquide de nettoyage pour le système d'alimentation essence

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	CLAS EQUIPEMENTS
Rue:	83 CHEMIN DE LA CROUZA
Lieu:	73800 CHIGNIN - FRANCE
Téléphone:	+33 (0)4 79 72 62 22
e-mail:	contact@clas.com
Internet:	www.clas.com

Information supplémentaire

Numéro d'article: CO 1005

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: F - Facilement inflammable, Xn - Nocif
Phrases R:
Facilement inflammable.
Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
Irritant pour les yeux et la peau.
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Classification SGH

Catégories de danger:
Liquide inflammable: Flam. Liq. 2
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.: STOT SE 3
Danger par aspiration: Asp. Tox. 1
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3
Mentions de danger:
Liquide et vapeurs très inflammables.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Nocif par inhalation.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

xylène
propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates
Hydrocarbons, C9-C11, Isoalkanes, Cycloalcanes, < 2% Aromates

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS02-GHS07-GHS08

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des surfaces chaudes/des étincelles/des flammes nues/de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Complexe tensioactif
Détergents, dispersants
Combinaison de substances synthétiques
Antifriction non classifiée

Composants dangereux

Nº CE	Substance	Quantité
Nº CAS	Classification	
Nº Index	Classification SGH	
Nº REACH		
215-535-7	xylène	30 - < 35 %
1330-20-7	Xn - Nocif, Xi - Irritant R10-20/21-38	
601-022-00-9	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H315	
200-661-7	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	20 - < 25 %
67-63-0	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36-67	
603-117-00-0	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336	
200-662-2	acétone; propane-2-one; propanone	20 - < 25 %
67-64-1	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36-66-67	
606-001-00-8	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066	
919-857-5	Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates	15 - < 20 %
64742-48-9	Xn - Nocif R10-65-66-67	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304 EUH066	
920-134-1	Hydrocarbons, C9-C11, Isoalkanes, Cycloalcanes, < 2% Aromates	5 - < 10 %
64742-47-8	Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R10-51-53-65-66-67	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H304 H411 EUH066	
	Phénols, éthoxylés	1 - < 5 %
37205-87-1	Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R22-41-51-53	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H302 H318 H411	
	Poly[oxy(1,2-butanediyl)], .alpha.-(3-aminopropyl)-.gamma.-hydroxy-, C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich (Polyetheramines)	1 - < 5 %
N/A	N - Dangereux pour l'environnement R51-53	
	Aquatic Chronic 2; H411	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.
En cas de difficultés respiratoires consulter un médecin.
En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.
Consulter un médecin.

Après ingestion

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
Irritant pour les yeux : irritation possible.
En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Poudre ABC
Sable.
mousse résistante à l'alcool.
Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau très puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.
En cas d'incendie et/ou d' explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : utiliser porter un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.
Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber)
Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

dispositifs fermés. Aspirer les vapeurs/ aérosols directement à l'endroit où ils se forment.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Matériaux d'emballage: Métal.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste
1330-20-7	Xylènes (techniques)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (DIN EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle. (DIN EN 374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	rouge
Odeur:	Aromatique(s)

		Testé selon la méthode
Modification d'état		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	110 - 116 °C	
Point d'éclair:	-6.5 °C	
Limite inférieure d'explosivité:	0,6 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	12 vol. %	
Température d'inflammation:	> 200 °C	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	20 hPa	
Densité (à 20 °C):	0.78-0.82 g/cm³	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	insoluble	

Solubilité dans d'autres solvants

Solvant(s) organique(s)

9.2. Autres informations

Aucune donnée

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acide, concentré. Alcalis (bases), concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
1330-20-7	xylène				
	par voie orale	DL50	4300 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	3200 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	21,7 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	par voie orale	DL50	5280 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	12800	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	47,5 mg/l	Rat	
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone				
	par voie orale	DL50	5800 mg/kg	Rat	RTECS
	dermique	DL50 mg/kg	20000	Lapin	IUCLID
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat	
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>5000	Lapin	
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	>5 mg/l	Rat	
64742-47-8	Hydrocarbons, C9-C11, Isoalkanes, Cycloalcanes, < 2% Aromates				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>5000	Lapin	
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	>5 mg/l	Rat	
37205-87-1	Phénols, éthoxylés				
	par voie orale	DL50	2000 mg/kg	Rat	
N/A	Poly[oxy(1,2-butanediyl)], .alpha.-(3-aminopropyl)-.gamma.-hydroxy-, C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich (Polyetheramines)				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	

Irritation et corrosivité

Contact avec la peau: Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
Irritant pour les yeux : irritation possible.
En cas d'ingestion:
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] | [d]	Espèce	Source
1330-20-7	xylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	26,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	9640 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	1000 mg/l	72 h	Algues	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	13299 mg/l	48 h	Daphnia magna	
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5540 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	6100 mg/l	48 h	Daphnia magna	
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	
64742-47-8	Hydrocarbons, C9-C11, Isoalkanes, Cycloalcanes, < 2% Aromates					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	
37205-87-1	Phénols, éthoxylés					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1-10 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	1-10 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	
N/A	Poly[oxy(1,2-butanediyl)], .alpha.-(3-aminopropyl)-.gamma.-hydroxy-, C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich (Polyetheramines)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1-10 mg/l	96 h	Poisson	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	10-100 mg/l	72 h	Algues	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

S’étale à la surface de l’eau.
faible potentiel d’accumulation biologique.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.
Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.
Peut nécessiter des conditions spéciales de manipulation en fonction de la réglementation locale.
Définir les critères d'élimination avec l'organisme agrée.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
Ne pas percer, découper ou souder les récipients non nettoyés. (Danger d´explosion.)

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN1993
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3

Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640C
Quantité limitée (LQ):	1 L
Catégorie de transport:	2
Nº danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN1993
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 3

Code de classement: F1
Dispositions spéciales: 274 601 640C
Quantité limitée (LQ): 1 L

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 3

Marine pollutant: -
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
EmS: F-E, S-E

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 3

Dispositions spéciales: -
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

Contient:
< 5 % Phénols, éthoxylés
15 - 30 % hydrocarbures, aliphatique.
> 30 % hydrocarbures, aromatique.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

10	Inflammable.
11	Facilement inflammable.
20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
22	Nocif en cas d'ingestion.
36	Irritant pour les yeux.
38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
51	Toxique pour les organismes aquatiques.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

TRAITEMENT HUILE MOTEUR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

additif d'huile

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	CLAS EQUIPEMENTS
Rue:	83 CHEMIN DE LA CROUZA
Lieu:	73800 CHIGNIN - FRANCE
Téléphone:	+33 (0)4 79 72 62 22
e-mail:	contact@clas.com
Internet:	www.clas.com

Information supplémentaire

Numéro d'article: CO 1009

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Phrases R:
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification SGH

Catégories de danger:
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3
Mentions de danger:
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Inhibiteurs
Protectant
Huiles minérales
Additifs sans Cendres

Composants dangereux

Nº CE	Substance	Quantité
Nº CAS	Classification	
Nº Index	Classification SGH	
Nº REACH		
276-159-7	amine salt of a dialkyl dithio phosphoric acid	10 - < 15 %
71888-91-0	N - Dangereux pour l'environnement R51-53	
	Aquatic Chronic 2; H411	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.
Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec : Eau et savon.
En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

ôter les lentilles de contact
Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.
Ne pas provoquer de vomissement.
Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
Irritant pour les yeux : irritation possible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Poudre ABC
Sable.
Dioxyde de carbone (CO_2).
Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau très puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.
En cas d'incendie et/ou d' explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : utiliser porter un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.
Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber)
Recueillir avec un matériau absorbant (sable, terre de diatomée, liant d'acide ou universel)

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Manipuler la substance uniquement dans des installations ou systèmes fermés.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eviter la formation de brouillard d'huile.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C

Indications concernant le stockage en commun

maintenir à l'écart d'agents oxydant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : NBR (Caoutchouc nitrile). FKM (Caoutchouc fluoré). (EN374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et /ou vapeurs.
En cas d'incendie : utiliser porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	visqueux
Couleur:	marron
Odeur:	Doux

		Testé selon la méthode
Modification d'état		
Point d'éclair:	> 100 °C	
Limite inférieure d'explosivité:		
Limite supérieure d'explosivité:		
Densité (à 20 °C):	0.84 - 0.90 g/cm³	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	insoluble	

Solubilité dans d'autres solvants

Solvant(s) organique(s)

9.2. Autres informations

Aucune donnée

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.
Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acide, concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
71888-91-0	amine salt of a dialkyl dithio phosphoric acid				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	

Irritation et corrosivité

Contact avec la peau: Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
Irritant pour les yeux : irritation possible.

Effets sensibilisants

non sensibilisant.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] | [d]	Espèce	Source
71888-91-0	amine salt of a dialkyl dithio phosphoric acid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1-10 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.
Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.
Définir les critères d'élimination avec l'organisme agrée.

L'élimination des emballages contaminés

Vider complètement l'emballage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: -

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

Autres informations utiles (Transport maritime)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO)

Autres informations utiles (Transport aérien)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

Contient:
5 - 15 % phosphate

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

51 Toxique pour les organismes aquatiques.
53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.